

Fonds d'action sociale CNRACL

Téléphone : 05 56 11 36 68 de 9h à 16h

Télécopie : 05 56 11 36 63

Courriel : FAS_CNRACL_Aide_Menagere@caissedesdepots.fr

AIDE - MENAGERE A DOMICILE

ANCIEN BAREME CNRACL REVALORISE

A compter du 1^{er} octobre
2023

Tranche	Revenu fiscal de référence (RFR)		Participation CNRACL	Reste à la charge des retraités
	Personne seule	Couple	Pour une heure facturée 25,60 €	
1	De 8 801 € à 12 504 €	De 13 664 € à 18 504 €	24,08 €	1,52 €
2	De 12 505 € à 13 500 €	De 18 505 € à 20 004 €	20,23 €	5,37 €
3	De 13 501 € à 14 508 €	De 20 005 € à 21 504 €	17,16 €	8,44 €
4	De 14 509 € à 15 505 €	De 21 505 € à 23 004 €	14,09 €	11,51 €
5	De 15 505 € à 16 500 €	De 23 005 € à 24 504 €	10,25 €	15,35 €
6	De 16 501 € à 17 508 €	De 24 505 € à 26 004 €	6,41 €	19,19 €
7	De 17 509 € à 20 000 €	De 26 005 € à 30 000 €	2,67 €	22,93 €

L'appréciation des ressources se fait sur la base du revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur le dernier avis d'imposition du pensionné. Un abattement de 2 000 € par enfant à charge fiscalement est effectué.